



COMPORTEMENT DE LA SALARIEE APRES LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013** à **09:46**

Bonjour,

Je suis licenciée pour raisons économiques depuis le 15 09 - le solde de tt compte m'a été versé début Novembre ce qui a engendré des difficultés financières et des agios à payer en autre.

Mon ancien employeur m'a contacté par mail, il y a 15 jours, me demandant les sauvegardes de la Compta. Cet été, mon ordinateur a eu des dommages électriques et tous doc. concernant l'assoc. a été perdus. Cet ordinateur, tout comme le logiciel m'appartient. Mon ancien employeur me menace.

Quel recours puis-je avoir ?

A vous lire pour vos conseils.

Je vous en remercie par avance

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **11:23**

Bonjour,

Il faudrait savoir quelles sont les menaces et sous quelle forme ainsi que si vous détenez une sauvegarde...

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013** à **11:52**

Merci pour votre aide.

Je n'ai pas effectué de sauvegarde sur CD ou disque dur externe.

Le secrétaire de l'assoc. m'a envoyé un premier mail le 25 01, que je n'en ai pas pris connaissance de suite.

Le 28, j'ai répondu à son 2° mail en lui informant que mon ordi avait été endommagé par un dommage électrique et le disque dur HS.

Il m'a remercié pour ma courte réponse malheureusement irrecevable en l'état.

Dans le dernier courrier reçu hier du président de l'assoc. "vous n'avez répondu que de manière incomplète et laconique à une seule reprise. "nous constatons que vous n'avez pas été capable de répondre à nos demandes amiables répétées (alors que 2 messages reçus ?!)

Leur But est de pouvoir profiter de mon travail que j'ai réalisé jusqu'au 30 Juin et ne pas avoir besoin de tout reprendre à zéro.

J'ai remis la compta support papier lors de l'entretien préalable le 26 juin suite à leur demande. Puis, je n'ai plus eu de travail à exécuter.

Restant à votre disposition, je vous en remercie

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **12:10**

Alors, je vais essayer de poser l'interrogation autrement, il faudrait savoir si vous avez conservé des documents informatiquement que vous pourriez restituer mais pour l'instant, je ne vois pas où il y a menace...

Il est normal qu'un employeur "profite" de votre travail alors que vous étiez encore salariée...

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013** à **12:13**

ok

Non, je n'ai pas gardé de sauvegardes ni sur mon ordi, ni sur CD ou autre support

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **13:03**

Donc si vous n'avez aucun élément conservé, je ne vois pas ce que l'on peut exiger de vous et vous obliger à restituer et il suffirait de le faire savoir clairement à l'employeur ou d'attendre qu'il vous relance...

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013** à **13:07**

Je lui ai répondu par lettre recommandée, mais il s'obstine !
et hier, j'ai reçu donc un courrier du Président dt je vous ai envoyé les remarques !

et tous ces blablas pour une 50° d'écriture comptable !

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **13:12**

Je ne sais pas ce que vous avez répondu précédemment, mais vous pourriez fermement indiquer que vous ne détenez plus aucun élément ou document de l'entreprise et qu'à l'avenir vous ne répondrez plus à ce genre de courrier qui pourrait être considéré comme mettant en cause votre honneur...

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013** à **13:24**

Ma lettre du 30 01

MR le Pdt

Je vous ai remis tous les doc. compt. de 2005 au 30 06 2012, comme vs me l'avez demandé, le 28 06, lors de l'entretien préalable à licenciement.

Je vs confirme par la présente que mon ordi a subi des dom. électriques dû à la foudre, le disque est HS, plus aucun programme concernant l'assoc. n'y figure.

En conséquence, je ne suis pas en mesure de vs faire parvenir les sauvegardes.

Je vs prie....

Il me semble que mon courrier est explicite !

En tout cas, je vous remercie pour votre aide

Par **janus2fr**, le **07/02/2013** à **13:54**

Bonjour,

Vous étiez bien salariée, comment se fait-il que les documents comptables de l'association se trouvaient sur votre ordinateur personnel et non sur un ordinateur de l'association ?

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013** à **15:39**

et oui !!!

de 2002 à 03 2008, je travaillais à mi-temps, dans une autre association et donc j'avais un ordi.

En 2005, j'ai été embauchée dans l'assoc. où je viens d'être licenciée, le C.A. était à peu près identique que l'autre assoc.

Je précise que je travaille à domicile.

Par **janus2fr**, le **07/02/2013 à 16:20**

Dans ce cas, s'il était prévu que vous deviez remettre les documents sous forme informatique, vous commettez effectivement un manquement à vos obligations du fait de la panne survenue à votre ordinateur et de votre imprudence de ne pas faire de sauvegarde.

Par **BIRGUITTE**, le **07/02/2013 à 16:26**

Non, non - ça ne m'a pas été précisé sous quelle forme